

Le 7 mai 2018, le Conseil Municipal a été convoqué pour le lundi 14 mai 2018 à 18 heures 30.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Le 14 mai 2018, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Françoise BOTTI, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de M. Bernard PUGEAUT qui a donné pouvoir à M. Philippe COMMERÇON, et M. Serge MAITRE (jusqu'à la délibération n° 23-18), Mme Christine EGRAZ (jusqu'à la délibération n° 25-18).

Secrétaire de séance : Mme Véronique CHARLOT.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 9 avril 2018.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Délibération : Rythmes scolaires - Modification des horaires rentrée scolaire 2018/2019.

**DÉLIBÉRATION N° 23-18 : AVIS SUR LA DEMANDE DE RETRAIT DE MÂCONNAIS  
BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION DU SIVOM DE LA PETITE GROSNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-19,

Vu le Code de l'environnement et notamment l'article L. 211-7,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2017 relative à la demande du retrait de Mâconnais Beaujolais Agglomération du syndicat SIVOM de la Petite Grosne,

Vu la délibération du SIVOM de la Petite Grosne du 13 mars 2018, favorable au retrait de MBA,

Considérant que tous les membres du SIVOM de la Petite Grosne doivent à présent délibérer sur la demande de retrait dans un délai de 3 mois,

Le rapporteur entendu,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à 3 contre, 9 abstentions, 1 pour,

DÉCIDE d'approuver la demande de retrait de Mâconnais Beaujolais Agglomération du SIVOM de la Petite Grosne,

DIT que la présente délibération sera adressée au représentant de l'État.

**DÉLIBÉRATION N° 24-18 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDES AVEC  
ENEDIS**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention de servitudes doit être signée avec ENEDIS, concernant une extension du réseau électrique pour le futur lotissement « Le Montagny » qui passe sur une parcelle du domaine privé de la commune.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer la dite-convention.

**DÉLIBÉRATION N° 25-18 : TRAVAUX DE VOIRIE 2018 - CONSULTATION DES  
ENTREPRISES**

Madame le Maire rappelle le projet de travaux de voirie 2018 concernant le « Chemin des Essards », pour un montant total estimé à environ 70 000,00 € HT et expose les différentes possibilités pour la mise en place de consultation des entreprises.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE de choisir le marché à procédure adaptée,

AUTORISE le Maire à lancer la consultation des entreprises.

## **DÉLIBÉRATION N° 26-18 : PARTICIPATION DU RESTAURANT SCOLAIRE 2017-2018 - ACOMPTE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les salaires du personnel communal employé au restaurant scolaire, sont financés par la Commune, avec une participation de l'amicale laïque et du sou des écoles de CHEVAGNY LES CHEVRIERES, à ce financement.

En accord avec l'association, il a été décidé le versement d'un acompte sur la participation pour l'année scolaire 2017-2018 à la Commune.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

FIXE le montant de l'acompte de la participation du restaurant scolaire aux salaires à 1 500,00 €.

## **DÉLIBÉRATION N° 27-18 : RYTHMES SCOLAIRES - MODIFICATION DES HORAIRES RENTRÉE SCOLAIRE 2018/2019**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 février 2018 émettant un avis favorable au passage à la semaine scolaire sur 4 jours à partir de la rentrée scolaire 2018/2019,

Le Conseil Municipal décide de modifier les horaires et cela dès la prochaine rentrée scolaire 2018/2019, selon le tableau suivant :

	Horaires matin		Horaires après-midi	
	Début des cours	Fin des cours	Début des cours	Fin des cours
Lundi, mardi, jeudi et vendredi	8 H 30	12 H	13 H 45	16 H 15

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à soumettre cette nouvelle organisation au directeur académique des services de l'éducation nationale, seul habilité à statuer sur cette proposition.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **École**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Avenir de l'École s'est réunie le 26 avril pour travailler et informer sur l'avenir de l'école de Chevagny pour les prochaines rentrées. L'effectif pour la rentrée de 2018 est stable, mais 14 élèves partiront en 6<sup>ème</sup> en 2019. Il persiste un risque de suppression d'un poste d'enseignante pour la rentrée de septembre 2109.

Le compte-rendu de cette réunion a été distribué aux familles.

### **Bureau Naldeo**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le bureau d'étude Naldeo de LYON, mandaté par Mâconnais Beaujolais Agglomération pour préparer la reprise de la compétence Eau et Assainissement par l'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2020, est venu en mairie le 2 mai pour réaliser un état des lieux de la compétence assainissement sur la Commune.

### **Travaux**

- Deux murs communaux séparatifs avec des propriétés privées se sont récemment écroulés.

M. PISSON s'est rendu sur place avec l'entreprise SANGOY qui doit établir des devis pour ces réparations.

- Des travaux d'entretien sont à effectuer dans le logement communal au-dessus de la Mairie.

M. JOMAIN fera une visite du logement avec des artisans afin d'évaluer le coût de ces réparations.

### **Infos**

- PLU : Maître GRILLON nous a informés que le dossier sera présenté en audience par devant la Cour Administrative d'Appel de LYON le 29 mai 2018. Elle représentera la commune à cette audience.

- Convention de mise à disposition de M. LACROIX : la commune d'IGÉ souhaite passer une convention avec la commune pour la mise à disposition de M. LACROIX sur un temps court. Une proposition de convention lui sera soumise.
- Orange : l'armoire destinée à accueillir la fibre optique sur la commune sera installée fin mai, route de Charnay les Mâcon. Les réseaux seront développés à partir d'octobre 2018.
- Vide-grenier : le vide-grenier organisé par les associations chevagnotines n'aura pas lieu le dimanche 3 juin. Les bénévoles ont préféré faire une pause cette année et souhaitent proposer un nouvel événement le premier dimanche de juin 2019.

**La prochaine réunion est prévue le lundi 25 juin 2018 à 18 h 30.**